

MJA - 18/07/2017 - v1.0

Cahier des charges relatif à la couverture des pergolas

Préambule

Depuis l'origine, certains appartements des différents bâtiments constituant la copropriété sont équipés d'une ou plusieurs pergolas.

Ces pergolas ne sont ni couvertes, ni fermées.

Afin d'optimiser l'utilisation de leur terrasse équipée de pergola, certains copropriétaires ont fait procéder à des travaux de couverture de cette dernière, après avoir présenté une demande écrite et descriptive au Syndic de copropriété, suivi d'un accord formel de celui-ci.

Ces installations, si elles sont exécutées, doivent l'être dans le respect des règles de l'art et des règlements ou lois en vigueur notamment pour ce qui concerne le présent cahier des charges.







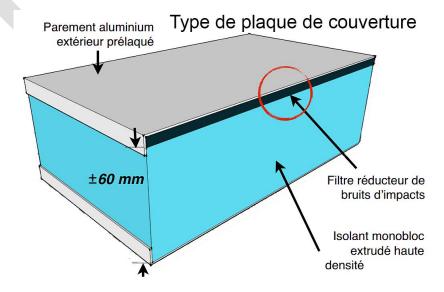
Intégration à l'architecture de la copropriété

Les couvertures posées sur les pergolas sont identiques d'un bâtiment à l'autre, tant sur les aspects esthétiques, que techniques.



Plaque de couverture

- De type KaliTop, etc.
- A l'exclusion des plaque plates ou ondulées en PVC, polycarbonate, etc.
- Débordement limité à 40cm maximum.







Couleurs

- Couleur extérieure (dessus) : Brun argile (RAL 8003).
- Couleur intérieure : Blanc pur (RAL 9010).

Installation

- Pente de 1 à 3cm/m.



- Fixation au mur et sur pergola sans modification des consoles murales de toiture.
- Étanchéité le long du mur de façade.



